

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/08/2025 - B2025/011622 - 2022 B 00343 - 910 328 699 - A B M

Désignation de l'entreprise <u>ABM</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>Le Crêt Pommat</u>										42230 ROCHE LA MOLIERE							
Numéro SIRET * <u>9 1 0 3 2 8 6 9 9 0 0 0 1 2</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>					
										Exercice N clos le <u>2 8 0 2 2 0 2 5</u>		Exercice N-1 clos le <u>2 9 0 2 2 0 2 4</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040	563 991	042		563 991		563 991		563 991						
	Total I (5)		044	563 991	048		563 991		563 991		563 991						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
	Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres * (3)	072		074												
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	332 744	086		332 744		332 744		174 420						
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	332 744	098		332 744		332 744		174 420						
	Total général (I+II)		110	896 735	112		896 735		896 735		738 411						
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		462 978		462 978		462 978								
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126		21 000		6 000										
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		160 423		22 026										
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136		247 883		243 397										
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142		892 284		734 401										
CAPITAUX PROPRES	Provisions pour risques et charges		154														
	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		1 610		1 912										
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		2 701		1 958										
	Comptes courants d'associés		173		140		140										
	Autres dettes		175														
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176		4 451		4 010										
	Total général (I + II + III)		180		896 735		738 411										
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise **ARM**Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 12 8 0 2 2 0 2 5

Exercice N-1 clos le 12 9 0 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	1 080	759	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	1 080	759
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(1 080)	(759)
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280	251 664	246 115
Produits exceptionnels						290				
Charges financières						294				
Charges exceptionnelle		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
Impôts sur les bénéfices *						306	2 701	1 958		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	247 883	243 397	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	247 883	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	2 701		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	12 241		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342	
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								244 818	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	18 007	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	18 007	372	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	25
Permanence ou changement de méthodes	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	26
Etat des échéances des créances et des dettes	26
Composition du capital social	26
Titres immobilisés	26
Evaluation des créances et des dettes	26
Dépréciation des créances	26
Evaluation des valeurs mobilières de placement	27
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	27
Disponibilités en Euros	27
Charges à payer	27
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	28
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	29

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 896 735.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 247 883.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	563 991		
TOTAL	563 991		
TOTAL GENERAL	563 991		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			563 991	563 991
TOTAL			563 991	563 991
TOTAL GENERAL			563 991	563 991

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 610	1 610		
Impôts sur les bénéfices	2 701	2 701		
Groupe et associés	140	140		
TOTAL	4 451	4 451		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	140			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	462 978			462 978

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460
Total	1 460

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		251 664
Dont entreprises liées		244 818

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS GILBERT HENRI ETABLISSE											
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	69 194	3 039 143	24.45	563 991	563 991			2 672 369	1 207 147	244 818	

ABM
Société par actions simplifiée
au capital de 462 978 euros
Siège social : Le Crét Pommat, 42230 ROCHE LA MOLIERE
910 328 699 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 JUILLET 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 28 février 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2025 s'élevant à 247 883,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	247 883,03 euros
• A la réserve légale	13 000 euros
• A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 0,22 euros par action	100 000 euros
• Le solde, au poste « autres réserves ».	

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 novembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

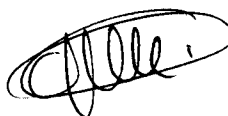


Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 28 février 2023 : 90 000 euros,
Exercice clos le 28 février 2024 : 90 000 euros.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, enclosed within an oval shape.